

Non à la disparition des contrats aidés !

La réduction drastique des contrats aidés par le gouvernement Macron-Philippe en juillet 2017 compromet le fonctionnement des écoles, des collectivités, un grand nombre de services publics mais aussi d'associations. Dans les prochains mois, ce sont les contrats de plusieurs centaines de personnels qui ne seront pas renouvelés.

Pour exemple, dans l'éducation nationale, les seules missions renouvelées pour les CUI (Contrat Unique d'Insertion) seraient destinées à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ce qui entraîne de fait la disparition totale des CUI affectés aux autres missions et particulièrement les Aides Administratives à la Direction d'École. Dans notre académie ce sont plus de 433 contrats de CUI qui ont été supprimés depuis avril 2017 (261 au 1^{er} avril et 172 au 1^{er} septembre). Seuls 149 contrats CUI ont été transformés en contrats d'AESH donc le compte n'y est pas. A cette rentrée ce sont 303 CUI affectés à des missions autres que l'accompagnement des élèves en situation de handicap qui disparaissent !

Mais la suppression de ces contrats ne concerne pas que l'éducation nationale. De nombreuses collectivités en emploient également, tout comme le secteur associatif.

Depuis le début, nous dénonçons la précarité de ces contrats relevant avant tout d'un traitement social du chômage tout en soulignant que les personnes affectées sur ces missions sont indispensables au bon fonctionnement des services publics, des collectivités et des associations.

Nous dénonçons la brutalité avec laquelle les personnes en contrat aidés ont appris le non renouvellement de leurs contrats, les condamnant, sans ménagement aucun, au chômage. D'autant plus que ces derniers vont grossir les rangs des sans-emplois à qui bien souvent les seules propositions d'emplois qui leur étaient faites étaient des emplois aidés.

C'est un véritable plan de licenciement massif : inacceptable !

Aujourd'hui, on nous annonce la fin contrats aidés : mobilisons-nous!

Les personnels en contrats aidés, les personnels de l'éducation nationale et ceux des collectivités territoriales, les élus des collectivités, les parents d'élèves exigent :

- le maintien de tous les contrats aidés
- le renouvellement de tous ces contrats jusqu'à leur terme
- la transformation de ces missions indispensables en véritables postes statutaires de la Fonction Publique
- la réelle mise en œuvre d'une formation professionnelle

MERCREDI 4 OCTOBRE 2017 à 17h00 à BEAUVAIS
Rassemblement départemental devant la Préfecture
à l'appel de la FSU, la FNEC-FP-FO, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA, Solidaires et les DDEN de l'Oise

